



Demande de travaux de minime importance dispensés de permis de construire

(art. 103 LATC, 68a et 68c RLATC)

1. Localisation de l'objet concerné par les travaux

Adresse :

NPA / Localité :

N° parcelle : N° ECA :

PPE ou copropriété : oui non (si oui, signature de l'administrateur ou tous les copropriétaires en page 3)

2. Propriétaire du bien-fonds / bâtiment (obligatoire)

Destinataire des factures

Nom(s), Prénom(s) :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° téléphone : E-mail :

3. Requérant avec procuration (si différent du propriétaire)

Destinataire des factures

Nom(s), Prénom(s) :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° téléphone : E-mail :

4. Auteur du projet (si différent du propriétaire ou du requérant)

Destinataire des factures

Nom(s), Prénom(s) :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° téléphone : E-mail :

5. Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés

.....
.....
.....
.....

6. Nature des travaux

Zone d'affectation selon plan communal :

Travaux hors de la zone à bâtir Démolition

Nouvelle construction Modification de la topographie du terrain

Transformation ou agrandissement Rénovation et/ou assainissement

Empiètement sur la limite des constructions ou le domaine public : oui non



7. Typologie des travaux (veuillez cocher la ou les case(s) correspondante(s))

L'accord écrit des voisins est exigé en cas de dérogation à la distance de construction réglementaire

7.1 Constructions et installations de minime importance ne servant pas à l'habitation ou à l'activité professionnelle, dont l'utilisation est liée à l'occupation du bâtiment principal à proximité duquel elles se situent :

- Bûchers, cabanes de jardin ou serres d'une surface maximale de 8 m² à raison d'une installation par bâtiment ou unité de maisons jumelles ou groupées
- Pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12 m²
- Abris pour vélos non fermés d'une surface maximale de 6 m²
- Fontaines, sculptures, cheminées de jardin autonomes (au cas par cas)
- Panneaux solaires selon les conditions du droit fédéral

7.2 Aménagements extérieurs, excavations et travaux de terrassement de minime importance :

- Clôtures ne dépassant pas les 1.20 m de hauteur
- Excavations et terrassements ne dépassant pas 0.50 m de hauteur et un volume de 10 m³
- Démolitions de minime importance

7.3 Constructions et installations mises en place pour une durée limitée :

- Constructions mobilières comme halles de fête, chapiteaux de cirque, tribunes et leurs installations annexes pour 3 mois au maximum
- Stationnement de bateaux, de caravanes et de mobilhomes non utilisés, pendant la saison morte
- Piscines hors sol démontables d'une capacité maximale de 5 m³, pour la saison (01.04 au 31.10)

7.4 Autres travaux sur le bâtiment :

- Réparations ponctuelles de la toiture / terrasse
- Réparations ponctuelles de la façade
- Réfection de peinture à l'identique
- Entretien ordinaire du bâtiment (réparation / remplacement des volets, garde-corps, chéneaux)
- Remplacement des fenêtres, vitrines et portes avec valeur U_w max. 1.3 W/m²K
- Rénovations et rafraîchissements intérieurs avec redistribution légère
- Remplacement du producteur de chaleur à l'identique, avec puissance égale ou inférieure, et même agent énergétique (producteur de chaleur électrique interdit)
- Installation de borne de recharge électrique pour véhicule (au cas par cas)
- Installation de pompe à chaleur air/eau ou air/air à certaines conditions (sondes géothermiques exclues)



8. Caractéristiques et dimensions du projet

Dimensions en plan / emprise au sol projetée (max. 12 m²) :

Surface brute de plancher projetée (SBP) :

Hauteur :

Type et couleur de la toiture après travaux :

Type et couleur de la façade après travaux :

Année de construction du bâtiment existant ou dernière rénovation :

Le projet concerne un bâtiment dont la construction est antérieure à 1991, et donc susceptible de contenir des produits dangereux tels qu'amiante ou peinture aux métaux lourds

9. Signatures

9.1 Accord du / des copropriétaire(s) concerné(s) et/ou de l'administrateur

Lot N°	Nom(s), Prénom(s)	Date et signature(s)

9.2 Accord du / des propriétaire(s) voisin(s)

N° parcelle	Nom(s), Prénom(s)	Date et signature(s)



9.3 Propriétaire, requérant et/ou auteur du projet

Lieu : Date :

Le propriétaire	Le requérant	L'auteur du projet

10. Documentation à joindre obligatoirement (si applicable)

- Plan cadastral avec indication en rouge des travaux envisagés et des distances aux limites de la parcelle (plan disponible sous <https://lavey-morcles.cartovision.ch/>) ;
- Plans, coupes ou esquisses du projet avec cotations ;
- Photographies avant travaux / état existant des zones touchées par les travaux ;
- Brochure technique de l'installation, du produit ;
- Echantillons des teintes et matériaux utilisés ;
- Formulaire d'annonce d'installation de pompe à chaleur air/eau ou air/air DGE/DGTL ;
- Formulaire d'annonce d'installation solaire DGE/DGTL ;
- Diagnostic amiante pour les travaux sur des constructions antérieures à 1991.

Veillez nous faire parvenir le présent formulaire complété et signé avec l'ensemble de la documentation par courriel à technique@lavey.ch.

La Municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel ou décider que le projet nécessite une procédure de demande de permis de construire (procédure Camac).

Conformément à l'art. 103 al. 5 LATC, chaque demande sera analysée dans un délai de 30 jours.